



## Conseil d'Administration du 19 juin 2020

### DELIBERATION N° 2020 - 8

#### Approbation du budget supplémentaire 2020

■ Le budget supplémentaire proposé a pour objet :

- de reprendre le résultat antérieur constaté au compte administratif 2019.
- de procéder à l'inscription de plusieurs produits constatés d'avance.
- de procéder à l'inscription d'une recette supplémentaire.

Le présent budget supplémentaire modifie le budget primitif 2020 par l'inscription de recettes complémentaires et l'affectation des dépenses correspondantes.

\*\*\*

#### 1/ Budget supplémentaire 2020 – section de fonctionnement

##### **1.1 Affectation du résultat net disponible**

**34 002,96 €** correspondant au résultat net disponible sont affectés aux recettes de fonctionnement des moyens généraux.

##### **1.2 Inscription de produits constatés d'avance**

Lors de l'exécution du budget 2019, une partie des recettes réalisées a été inscrite en produit constaté d'avance pour un montant de **104 861,39 €**. Ces produits doivent être réintégrés sur 2020, pour couvrir les dépenses des projets correspondants qui seront conduits sur l'année.

Pour le pôle « services mutualisés » :

- **30 000 €** pour finaliser le projet biennale « art Press ».  
Ces recettes sont inscrites à l'article 74718 et les dépenses correspondantes à l'article 611.

Pour le pôle « ESADSE » :

- **30 834 €** pour la mobilité ERASMUS.



- **10 000 €** pour le projet Arts and Craft
- **9 527,39 €** pour les aides aux étudiants dans le cadre du CVEC
- **20 000 €** pour les projets de recherche (en unités design et numérique)
- **4 500 €** dans le cadre d'un partenariat avec RTE

Ces recettes sont inscrites respectivement aux articles 7478, 74718 et 70688 et les dépenses correspondantes aux articles 611, 6251 et 6574.

### **1.3 Inscription d'une nouvelle recette et de la dépense correspondante**

*Pour le pôle « ESADSE » :*

- **14 000 €** du ministère de la culture pour développer la mobilité internationale des étudiants boursiers.

Cette recette est inscrite à l'article 74718 et les dépenses correspondantes aux articles 6251.

## **2/ Budget supplémentaire 2020 – section d'investissement**

**13 464,32 €** du résultat net disponible sont affectés aux recettes d'investissement pour le pôle ESADSE.



#### **4/ En synthèse :**

##### 4.1 Pour la section de fonctionnement

	Budget supplémentaire	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
BP 2020		9 062 949,00 €	9 062 949,00 €
	Affectation du résultat	34 002,96 €	
	Pôle services mutualisés		34002,96
	Projets pour pôle services mutualisés	30 000,00 €	30 000,00 €
	Projets pour l' ESADSE	88 861,39 €	88 861,39 €
BP+BS 2020		9 215 813,35 €	9 215 813,35 €

##### 4.2 Pour la section d'investissement

	Budget supplémentaire	Recettes d' investissement	Dépenses d' investissement
BP 2020		297 420,00 €	297 420,00 €
	Affectation du résultat	13 464,32 €	
	Projets pour l'ESADSE		13 464,32 €
BP+BS 2020		310 884,32 €	310 884,32 €

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer, et le cas échéant, approuver le budget supplémentaire 2020.

**Mis aux voix, ce dossier est adopté avec 17 voix sur 19, 2 abstentions.**

Pour extrait,  
Le président de  
séance

Marc CHASSAUBENE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200023521-20200619-2020-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

